



## AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné qu'à la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste de l'hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. 235, rue des Pins  
Lot : 204-106 (Parcelle 1)  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre une profondeur de terrain de 22,86 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 7,14 m)

2. 305, rue des Pins  
Lot : 204-132 (Parcelle 1)  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre une profondeur de terrain de 28,96 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 1,04 m)


3. 305, rue des Pins  
Lot : 204-132 (Parcelle 2)  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre une profondeur de terrain de 28,96 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 1,04 m)

Avis est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de cette séance.

**Donné à Saint-Amable** le 26 février 2018.



Geneviève Lauzière, L.L. B.  
Greffière et sec.-trés. adj.